

BIJOUTERIE MANCHE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 498 000 Francs
140, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
SIRET 572 108 249 00010

1/2

COPIE CERTIFIEE
CONFORME I.E

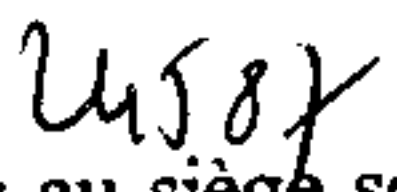
27 MARS 2000

**PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 FEVRIER 2000.**

L'an deux mille,

le 21 Février

à dix huit heures,


les associés se sont réunis au siège social - 140, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés les associés :

- Madame Sonia STEPANIAN,
propriétaire de 163 parts,
- Madame Florence PETERSELL,
propriétaire de 169 parts,

Total des parts présentes : 332 parts sur les 332 parts composant le capital social.
Monsieur Christian PETERSELL préside la séance en qualité de cogérant.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- la lettre de démission de cogérant de Monsieur Henri DELAUNAY
- la feuille de présence.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant ,

- . Acceptation de la démission de Monsieur Henri DELAUNAY de son mandat de cogérant et de son poste de conseiller technique ,
- . Quitus à donner au cogérant démissionnaire Monsieur H.DELAUNAY,
- . Abandon des salaires de Monsieur H.DELAUNAY et de Mme F.PETERSELL pour la période du 01/08/99 au 31/12/99
- . Pouvoirs à donner.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

